



Conseil
des arts
et des lettres
du Québec



Communiqué
Pour diffusion immédiate

Appel de candidatures Prix du CALQ – Œuvre de l'année dans la Capitale-Nationale et Oeuvre de l'année en Chaudière-Appalaches

Québec, le 4 juin 2019 – Le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), en collaboration avec le Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches, lance l'appel de candidatures pour les Prix du CALQ – Œuvre de l'année pour chacune des régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches. Chaque prix, assorti d'un montant de 5 000 \$, récompense une œuvre originale qui a été présentée publiquement pour la première fois entre le 24 août 2017 et le 23 août 2019.

La date limite de dépôt des candidatures est le 23 août 2019.

En décernant ces prix, le CALQ veut souligner l'excellence de la création artistique dans les deux régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, favoriser la reconnaissance d'artistes et d'écrivains professionnels dans leur milieu, offrir un soutien tangible à leur carrière et contribuer à leur rayonnement.

Les candidats admissibles à ces prix sont les artistes et les écrivains professionnels ainsi que les collectifs d'artistes et d'écrivains professionnels œuvrant dans les domaines suivants : arts du cirque, arts numériques, arts visuels, arts multidisciplinaires, chanson, cinéma-vidéo, danse, littérature, conte, métiers d'art, musique, théâtre et recherche architecturale. Les personnes désirant poser leur candidature trouveront tous les détails ainsi que le formulaire sur le site Web du Conseil des arts et des lettres du Québec :

[Œuvre de l'année dans la Capitale-Nationale](#)
[Œuvre de l'année en Chaudière-Appalaches](#)

Pour de l'information complémentaire, nous vous invitons à contacter Froune Taha au Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches au 418 523-1333 poste 226 ou froune.taha@culture-quebec.qc.ca. Les Prix du CALQ – Œuvre de l'année dans les deux régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches seront remis lors des Prix d'excellence en novembre 2019.

À propos du Conseil des arts et des lettres du Québec

Dans une perspective de développement artistique équitable et durable, le Conseil des arts et des lettres du Québec soutient dans toutes les régions du Québec la création, l'expérimentation et la production dans les domaines des arts et des lettres et en favorise la diffusion et le rayonnement au Québec, au Canada et à l'étranger. www.calq.gouv.qc.ca.

Le Conseil régional de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches

Le Conseil de la culture a pour mission le développement artistique et culturel sur son territoire. Il réunit et concerte des artistes et organismes professionnels de toutes les disciplines. Ses principaux mandats sont de représenter et défendre les intérêts de ce milieu, de promouvoir l'essor des arts et de la culture et d'offrir divers services à ses membres. Pour en apprendre plus sur le Conseil de la culture www.culture-quebec.qc.ca

Source et renseignements :

Fnoune Taha, conseillère en développement culturel, Conseil de la culture

418 523-1333, poste 226

fnoune.taha@culture-quebec.qc.ca